

## **Rapport annuel sur la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement* 2015-2016**

**Ottawa – Le 21 juin 2016** – Le [Rapport annuel sur la \*Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement\* 2015-2016](#) est maintenant disponible sur [parl.gc.ca](http://parl.gc.ca).

Le dirigeant principal des ressources humaines de l'Administration de la Chambre des communes est responsable de veiller à la mise en œuvre de la [\*Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement\*](#). Il a présenté au Bureau de régulation interne un rapport statistique annuel sur le nombre, la nature et le dénouement des plaintes de harcèlement et des demandes de renseignements. Ce premier rapport vise la période du 10 décembre 2014 (la date d'entrée en vigueur de la politique) au 31 mars 2016. Les rapports subséquents porteront sur la période correspondant à l'exercice financier (soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante).

Le Bureau de régulation interne a adopté la politique au cours de la 41<sup>e</sup> législature. Elle s'applique aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre en tant qu'employeurs et à leurs employés, ainsi qu'aux employés des bureaux de recherche. Le cadre de la politique permet l'accès aux programmes suivants :

- Ensemble, trouvons des solutions, un programme confidentiel qui permet la gestion informelle des conflits;
- Programme de prévention du harcèlement, qui vise à accroître la sensibilisation et à mettre fin dès le début, de façon proactive, aux cas possibles de harcèlement.

Des séances d'information ont eu lieu pour les députés et leurs employés à l'appui de la mise en œuvre du cadre de la politique. Des travaux se poursuivent afin de créer un module de formation en ligne qui permettra à la Chambre des communes d'offrir une formation en temps opportun à des groupes ciblés, partout au Canada.

Le Bureau est fermement résolu à soutenir les députés, les agents supérieurs de la Chambre, les bureaux de recherche et leurs employés respectifs en traitant les plaintes, mais aussi en assurant de façon active la promotion et le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement.

- 30 -

**Pour plus de renseignements :**

Heather Bradley

Directrice des communications

Bureau du Président de la Chambre des communes

613-995-7882

[heather.bradley@parl.gc.ca](mailto:heather.bradley@parl.gc.ca)